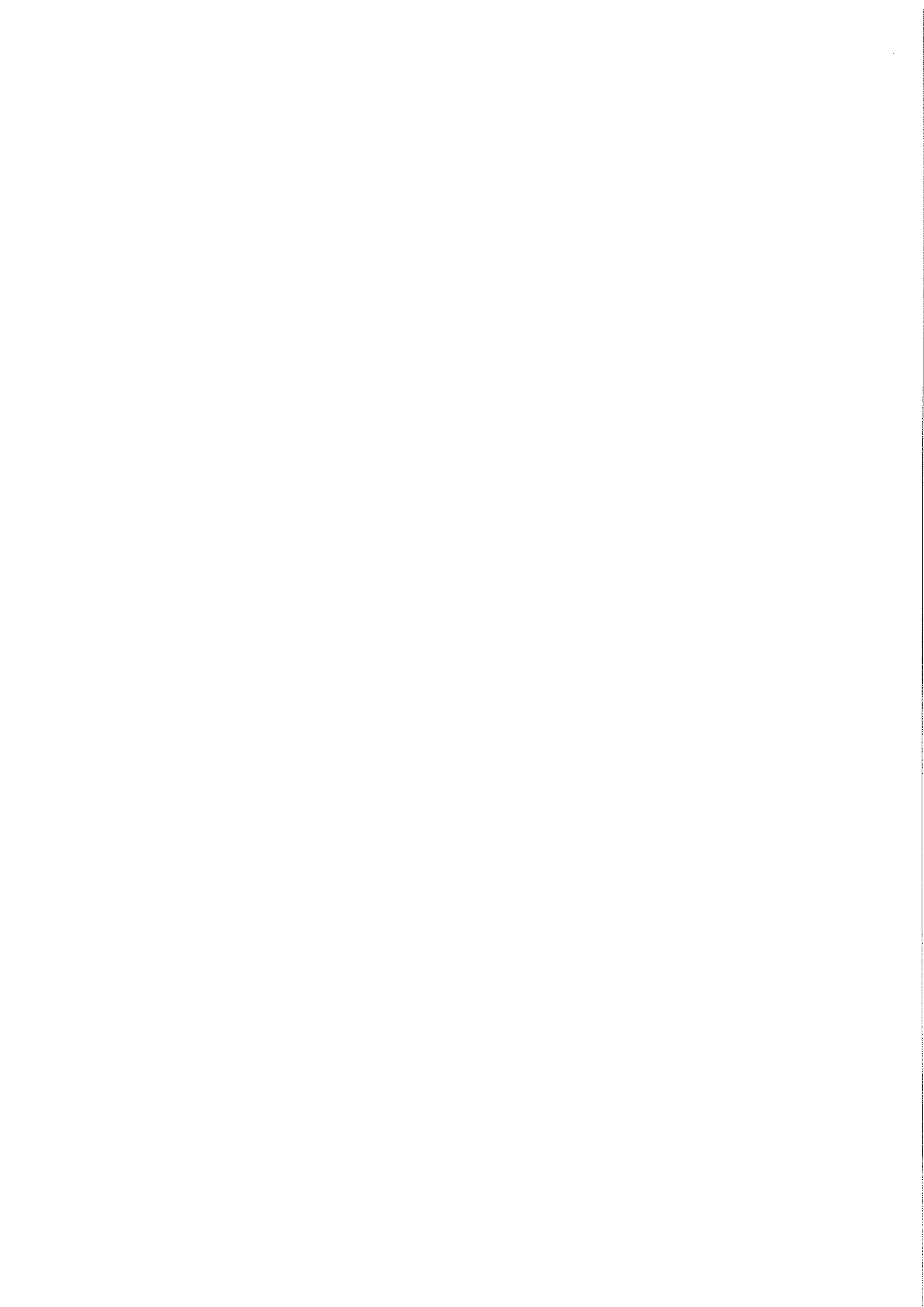


## ANNEXE 1

### GLOSSAIRE DES SIGLES

ATEX	Atmosphères explosives
DREAL RA	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes
GMC	Génie Mécanique Conception
GTDLI	Groupe de travail « dépôts de liquides inflammables »
ICPE	Installation classée pour la protection de l'environnement
INSA	Institut national des sciences appliquées
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux



## ANNEXE 2

### PIÈCES JOINTES AU RAPPORT

1. Procès-verbal de constat des 31 mai et 8 juillet 2013 établi par M° Éric TIVAN
2. Courriel de Mme Lucile GIOVANNETTI du 18 juillet 2013
3. Procès-verbal de consignation des observations écrites et orales du 21 juillet 2013
4. Bordereau de remise de documents du 21 juillet 2013
5. Lettre de l'INSA de LYON du 23 juillet 2013



**SELARL**  
**DIDIER PARISOT, ERIC TIVAN et GUILLAUME BETTREMIEUX**

*Huissiers de Justice Associés*

[www.huissiers-69.fr](http://www.huissiers-69.fr)

12 allée Irène Joliot Curie, Bâtiment B2  
69800 SAINT-PRIEST

[scp.parisot.tivan@huissier-justice.fr](mailto:scp.parisot.tivan@huissier-justice.fr)

Tél. : 04.78.20.40.52

Fax : 04.78.21.36.98

Constat : 04.72.23.13.65

CCP : LYON 6470-19 E

**EXPÉDITION**

**PROCES-VERBAL  
DE CONSTAT**

L'AN DEUX MILLE TREIZE  
Et les : trente et un mai et dix-huit juillet

**A LA REQUÊTE DE :**

L'**INSA de Lyon**, Direction du Patrimoine Service des Projets Immobiliers, Bâtiment Archimède, 22 rue de l'Emetteur 69621 Villeurbanne Cedex ; représenté par **Monsieur SERRE Sylvain** ;

**LEQUEL M'A REQUIS :**

- ✦ Que dans le cadre d'une demande d'autorisation formulée auprès de la **Préfecture du Rhône**, par la société requérante en vue d'exploiter une plate-forme moteur **rue des Humanités à Villeurbanne**, une enquête publique a été ouverte ;
- ✦ Que l'affichage de l'avis d'enquête publique lié à ce projet doit se faire du 1<sup>er</sup> juin 2013 au 17 juillet 2013 inclus ;
- ✦ Que cet affichage a été réalisé à l'entrée du site, au **20 avenue Albert Einstein à Villeurbanne** ;
- ✦ C'est pourquoi je vous requiers de procéder à toutes constatations utiles.

**DEFERANT A CETTE REQUISITION,**

*Je soussigné Eric TIVAN, Huissier de Justice associé, de la SELARL Didier PARISOT, Eric TIVAN et Guillaume BETTREMIEUX, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice près le Tribunal de Grande Instance de LYON, en résidence à SAINT-PRIEST Rhône,*

**ME SUIS TRANSPORTE CE JOUR :**

Vendredi 31 mai 2013, vers 11 heures, au 20 avenue Albert Einstein à Villeurbanne (Rhône), là où étant, j'ai constaté la présence de l'affichage de l'Avis d'Enquête Publique. Celui-ci est de taille réglementaire (format A2), visible et lisible depuis la voie publique.

Il est à préciser également que l'affiche comporte en titre la mention « **AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INSA de LYON Département GMC à VILLEURBANNE** ». La mention « avis d'enquête publique » est inscrite en caractères majuscules d'au moins de 2 cm de hauteur. L'intégralité des informations portées sur cette affiche est en caractères noirs sur un fond jaune.

J'ai pris deux photographies de cette affiche. (cf. photos 1 et 2)

Je me suis retiré.

Et le jeudi 18 juillet 2013,

**AGISSANT AUX MÊMES REQUETE ET REQUISITIONS QUE DESSUS**

*Je soussigné Eric TIVAN, Huissier de Justice associé, de la SELARL Didier PARISOT, Eric TIVAN et Guillaume BETTREMIEUX, titulaire d'un Office d'Huissiers de Justice près le Tribunal de Grande Instance de LYON, en résidence à SAINT-PRIEST Rhône,*

**ME SUIS A NOUVEAU TRANSPORTE :**

Au 20 avenue Albert Einstein à Villeurbanne (Rhône), là où étant, j'ai constaté que l'affichage de l'Avis d'Enquête Publique était toujours présent.

J'ai repris une photographie. (cf. photo 3)

Mes constatations étant terminées, je me suis retiré et de tout ce que dessus j'ai dressé le présent pour servir et valoir ce que de droit.

acte compris dans l'état déposé au bureau  
de l'enregistrement de Lyon pour le mois en cours  
art.5 du décret n°84722 du 11 juillet 1964





N°1



N°2

REPUBLIQUE FRANÇAISE - PRÉFECTURE DU RHONE  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**INSA de LYON**  
**Département GMC à VILLEURBANNE**

La Direction départementale de la protection des populations communique :

L'INSA de Lyon -département GMC, personne morale responsable du projet, a formulé une demande d'autorisation en vue d'exploiter une plate-forme matière expérimentale, rue des Humanités à VILLEURBANNE, (activité visée par la rubrique n° 3931 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement). Des informations peuvent être sollicitées auprès de l'entreprise précitée.  
 Cette demande d'autorisation sera soumise à une enquête publique d'une durée de trente jours, du 17 juin 2013 au 17 juillet 2013 inclus.  
 Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier, comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, à la mairie de VILLEURBANNE aux jours et heures d'ouverture au public. Les renseignements techniques de l'étude d'impact et de l'étude de danger seront également consultables sur le site internet de la préfecture du Rhône : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr).

Les observations formulées devront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de VILLEURBANNE ou être adressées à sa mairie, si elles sont transmises par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la mairie de la commune précitée, ainsi qu'en par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp@rhone.gouv.fr).

M. Michel DOUTARD Ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines honoraire, désigné en qualité de commissaire enquêteur, sera présent à la mairie de VILLEURBANNE les lundi 17 juin 2013 de 9 h à 12 h, mardi 25 juin 2013 de 14 h à 17 h, jeudi 4 juillet 2013 de 9 h à 12 h, vendredi 12 juillet 2013 de 9 h à 12 h et le mercredi 17 juillet 2013 de 14 h à 17 h. M. Michel TIRAT est désigné en qualité de suppléant.

Ce présent avis sera affiché quatre jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant la durée de celle-ci, aux mairies de VILLEURBANNE, CALUIRE-ET-CUIRE, LYON (Centre administratif), BULLIQUX-LA-PAYE et VAULX-EN-VELIN, dans une partie du territoire en limite à une distance, prise à partir du périmètre de l'installation, équivalente au rayon d'affichage de 2 km tel que fixé dans la nomenclature des installations classées.

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront communiqués, pendant un an, à l'autorité compétente, à la direction départementale de la protection des populations -service protection de l'environnement -plate installations classées et environnementales sur le site internet de la Préfecture [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr).

La préfecture du Rhône est compétente pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation d'exploiter assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

LYON le 21 mai 2013

pour le préfet,  
 La secrétaire générale,  
 Isabelle DAVID







2

**Michel Boutard**

---

De : "Lucile GIOVANNETTI" <lucile.giovannetti@rhone.gouv.fr>  
À : "Michel Boutard" [REDACTED]  
Envoyé : jeudi 18 juillet 2013 10:04  
Joindre : 20130718095106136.pdf  
Objet : INSA DE LYON

Bonjour Monsieur, pour faire suite à votre message, je vous informe qu'aucune observation concernant l'enquête publique relative au projet de l'INSA à VILLEURBANNE (exploitation d'une plate-forme expérimentale), n'a été relevée sur la boîte fonctionnelle de la DDPP. Par ailleurs, je vous communique les annonces légales parues dans le Progrès et Tribune de Lyon. Je vous souhaite bonne réception de ces éléments, *Lucile GIOVANNETTI*

--  
Lucile GIOVANNETTI  
Direction départementale de la  
protection des populations  
Service protection de l'environnement  
245, rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03  
04 72 61 37 79

[REDACTED]

Michel BOUTARD  
Commissaire enquêteur

21 Juillet 2013

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE  
PAR L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON, EN VUE D'EXPLOITER  
UNE PLATE-FORME MOTEUR EXPÉRIMENTALE RUE DES HUMANITÉS À VILLEURBANNE

PROCÈS-VERBAL DE CONSIGNATION DES OBSERVATIONS ÉCRITES ET ORALES

Par décision du président du tribunal administratif de LYON du 16 mai 2013, j'ai été désigné en tant que commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par l'INSA de LYON, en vue d'exploiter une plate-forme moteur expérimentale, rue des Humanités, à VILLEURBANNE.

La mairie de VILLEURBANNE a été désignée comme siège de l'enquête par le préfet du Rhône.

Celle-ci s'est déroulée pendant 31 jours consécutifs, du lundi 17 juin au mercredi 17 juillet 2013 inclus, conformément à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 portant ouverture de l'enquête publique.

**PERMANENCES**

J'ai assuré 5 permanences d'une demi-journée :

- le lundi 17 juin de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mardi 25 juin de 14 h 00 à 17 h 00,
- le jeudi 4 juillet de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 12 juillet de 9 h 00 à 12 h 00,
- le mercredi 17 juillet de 14 h 00 à 17 h 00.

Les permanences se sont tenues :

- le 4 juillet à l'Espace Information de la mairie de VILLEURBANNE, situé 3 avenue Aristide Briand à VILLEURBANNE et distant de quelques dizaines de mètres de la mairie proprement dite
- pour les 4 autres dans les locaux de la Direction de la Santé publique de la ville de VILLEURBANNE situés 52 rue Racine à VILLEURBANNE et distants de 200 m environ de la mairie proprement dite.

Personne ne s'est présenté au cours de ces permanences pour me rencontrer ou pour me remettre des documents (lettres, notes, ...).

## REGISTRE

Pendant la durée de l'enquête, le dossier relatif à l'enquête et un registre d'enquête à feuillets non mobiles ont été mis à la disposition du public :

- le 4 juillet à l'Espace Information de la mairie de VILLEURBANNE
- les autres jours ouvrés dans les locaux de la Direction de la Santé publique de la ville de VILLEURBANNE.

Aucune mention n'a été portée sur le registre, que ce soit sous forme manuscrite ou sous forme de documents annexés aux dits registres.

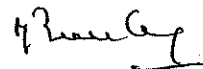
## COURRIELS, DOCUMENTS ET LETTRES

L'arrêté préfectoral du 21 mai 2013 précité indique que « le cas échéant, (les) observations pourront être transmises par voie électronique à l'adresse suivante : [ddpp@rhone.gouv.fr](mailto:ddpp@rhone.gouv.fr) ».

Madame Lucile GIOVANETTI, agent de la Direction départementale de la protection des populations du Rhône (DDPP69), Service protection de l'environnement, m'a fait savoir le 18 juillet qu' « aucune observation concernant l'enquête publique relative au projet de l'INSA à VILLEURBANNE (exploitation d'une plate-forme expérimentale) n'a été relevée sur la boîte fonctionnelle de la DDPP ».

Par ailleurs, à la date de signature du présent procès-verbal, et a fortiori à celle de la clôture de l'enquête publique, je n'ai reçu aucun courrier afférent à l'enquête.

Fait le 21 juillet 2013



M. BOUTARD

Constitution du présent procès-verbal :

- corps comportant 2 pages

BORDEREAU DE REMISE DE DOCUMENTS

PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

CONTEXTE

Enquête publique qui s'est tenue du 17 juin au 17 juillet 2013 et ayant pour objet la demande d'autorisation présentée par l'INSA de LYON, en vue d'exploiter une plate-forme moteur expérimentale, rue des Humanités, à VILLEURBANNE.

PERSONNE À QUI LES DOCUMENTS SONT REMIS

M. Nicolas GAILLARD, directeur du patrimoine, INSA de LYON

DOCUMENTS REMIS

➤ procès-verbal de consignation des observations écrites et orales formulées lors de l'enquête publique, en date du 21 juillet 2013

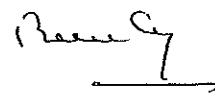
DATE ET LIEU DE REMISE DES DOCUMENTS

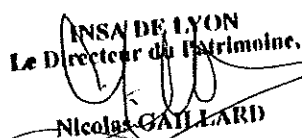
23 juillet 2013 à l'INSA de LYON

OBSERVATIONS

Produire des observations éventuelles au plus tard le 7 août 2013

Remis ce jour, le 23 juillet 2013  
à 10h45 lors de notre rencontre avec  
M. Boutard -

  
M. BOUTARD

INSA DE LYON  
Le Directeur du Patrimoine,  
  
Nicolas GAILLARD





## Direction du Patrimoine

Bâtiment Archimède  
22, rue de l'Emetteur  
69621 Villeurbanne cedex  
Tél : +33 (0)4 72 43 71 30  
Fax : +33 (0)4 72 43 85 01  
Courriel : dirpat@insa-lyon.fr  
<http://www.insa-lyon.fr/dirpat>

Monsieur BOUTARD Michel  
8, allée du Bosquet  
69160 TASSIN LA DEMIE-LUNE

*N/Réf. : DIRPAT/NG/nm/13.053*  
*Affaire suivie par Nicolas Gaillard*  
*Directeur du Patrimoine*  
*Tél : 04 72 43 81 34*

Villeurbanne, le mardi 23 juillet 2013

Je soussigné, Nicolas GAILLARD, directeur du patrimoine de l'INSA de Lyon, dûment habilité par le directeur de l'INSA, Eric MAURINCOMME :

- Certifie avoir rencontré ce jour le Commissaire Enquêteur, Michel BOUTARD, qui m'a remis le PV de consignations des observations concernant l'enquête publique sur la demande d'autorisation présentée par l'INSA de Lyon en vue d'exploiter une plate-forme expérimentale rue des Humanités à Villeurbanne,
- Constate qu'aucune mention n'a été portée sur le registre que ce soit sous forme manuscrite ou sous forme de documents annexés.

A la vue de l'ensemble de ces éléments, l'INSA de Lyon ne formule aucune observation,

*Le Directeur du patrimoine,*



Nicolas GAILLARD

